

GUIDE PRATIQUE

CONSEIL MUNICIPAL *des jeunes*

ÉDITO



JEAN-PIERRE RICO
Maire de Pérois



BRIGITTE RODRIGUEZ
Adjointe au Maire
déléguee à l'éducation

Mesdames, Messieurs,

Faire comme les grands est toujours un plaisir pour les enfants, mais ne nous y trompons pas, les jeunes conseillers municipaux ne se sont pas contentés d'imiter les adultes. Ils ont travaillé seuls et ont su s'imposer. Ils ont grandi et nous avons partagé avec eux les débats d'idées. Les projets qu'ils ont proposé ont souvent suscité l'intérêt du Conseil Municipal des adultes.

Ces trois dernières années passées à leurs côtés ont été riches, tant pour eux que pour nous.

Transmettre à nos enfants les devoirs et les droits des citoyens est d'une importance capitale pour leur développement et leur avenir. C'est pourquoi j'encourage les Péroliens scolarisés entre le CE2 et la 6^{ème}, à se porter candidat pour devenir conseiller municipal des jeunes.

Je souhaite à tous les futurs jeunes élus une mandature riche en apprentissage de la citoyenneté et les invite à représenter dignement l'ensemble de notre jeunesse.

Jean-Pierre Rico,
Maire de Pérois

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP Rico', written in a cursive style.

SOMMAIRE

- 1. LE CMJ, À QUOI ÇA SERT ?**
- 2. LE CMJ, QU'EST-CE QUE C'EST ?**
- 3. LE CMJ, COMMENT ÇA MARCHE,**
- 4. APRÈS L'ÉLECTION...**
- 5. COMMENT DEVIENT-ON CONSEILLER MUNICIPAL ?**
- 6. COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS ?**
- 7. APRÈS L'ÉLECTION...**
- 8. COMMENT PARTICIPER ?**
- 9. COMMENT SAVOIR SI JE PEUX ÊTRE CANDIDAT AU CMJ ?**

À QUOI ÇA SERT ?

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, C'EST UN PROJET ÉDUCATIF CITOYEN QUI DÉCOULE D'UNE VOLONTÉ DES ÉLUS :
IL A ÉTÉ CRÉÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ADULTES.



⁽¹⁾ **DÉMOCRATIE** : RÉGIME POLITIQUE, SYSTÈME DE GOUVERNEMENT DANS LEQUEL LE POUVOIR EST EXERCÉ PAR LE PEUPLE, PAR L'ENSEMBLE DES CITOYENS.

⁽²⁾ **CITOYEN** : HABITANT D'UNE VILLE, D'UNE CITÉ. MEMBRE D'UN ÉTAT QUI JOUIT DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES GARANTIS PAR CET ÉTAT.

QU'EST CE QUE C'EST ?

C'EST UN LIEU DE RENCONTRE, D'ÉCHANGE, DE DISCUSSION, D'EXPRESSION ET DE RÉFLEXION,
OÙ TU POURRAS FAIRE DES PROPOSITIONS ET MENER DES ACTIONS CONCRÈTES.

LES ENFANTS, ÉLUS PAR LEURS CAMARADES DU MÊME ÂGE, S'Y RÉUNISSENT AFIN DE DÉBATTRE SUR LEURS IDÉES ET RÉALISER ENSEMBLE DES PROJETS AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS DE PÉROLS.

LES JEUNES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX SONT ÉLUS POUR TROIS ANS.

LE CMJ, COMME LE CONSEIL MUNICIPAL DES ADULTES, EST CONSTITUÉ DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS
À DES **COMMISSIONS SELON DES THÉMATIQUES**, PAR EXEMPLE :

- LA CITOYENNETÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE,
- L'ENVIRONNEMENT,
- LA SOLIDARITÉ,
- LE SPORT ET LA SANTÉ...

LES SERVICES DE LA VILLE APPORTERONT LEUR EXPERTISE
ET LEUR SAVOIR-FAIRE À LA RÉALISATION DES PROJETS.
LES ANIMATEURS ET ANIMATRICES VOUS SOUTIENDRONS
ET VOUS ACCOMPAGNERONS DANS VOS DÉMARCHES.



COMMENT ÇA MARCHE ?

CHAQUE NIVEAU SCOLAIRE EST REPRÉSENTÉ PAR 4 ÉLUS : 2 FILLES / 2 GARÇONS.

SI TU ES ÉLU(E) :

- TU PARTICIPES ET FAIS DES **PROPOSITIONS** LORS DES RÉUNIONS DE TRAVAIL.
- TU AS POUR MISSION DE **CHOISIR AVEC LES AUTRES ÉLU(ES), UN PROJET** QUI RÉPOND AUX ENVIES DES ENFANTS QUE TU REPRÉSENTES.

- TU **RECUEILLES LES IDÉES** DE TES CAMARADES.
- TU PRÉSENTES LE CONTENU DES RÉUNIONS DE TRAVAIL À TOUS TES CAMARADES.
- TU ES RESPONSABLE DE **L’AFFICHAGE** DE L’INFORMATION DU CMJ DANS TON ÉCOLE.

“ C’EST GRÂCE À VOTRE **TRAVAIL D’ÉQUIPE**
QUE LES PROJETS CMJ SE RÉALISERONT
ET DEVIENDRONT CEUX
DE TOUS LES ENFANTS DE VOTRE ÂGE. ”



⁽³⁾ **TITULAIRE** : QUI OCCUPE UNE CHARGE, EXERCE UNE FONCTION EN TITRE POUR LAQUELLE IL OU ELLE A ÉTÉ PERSONNELLEMENT NOMMÉ(E) OU ÉLU(E).

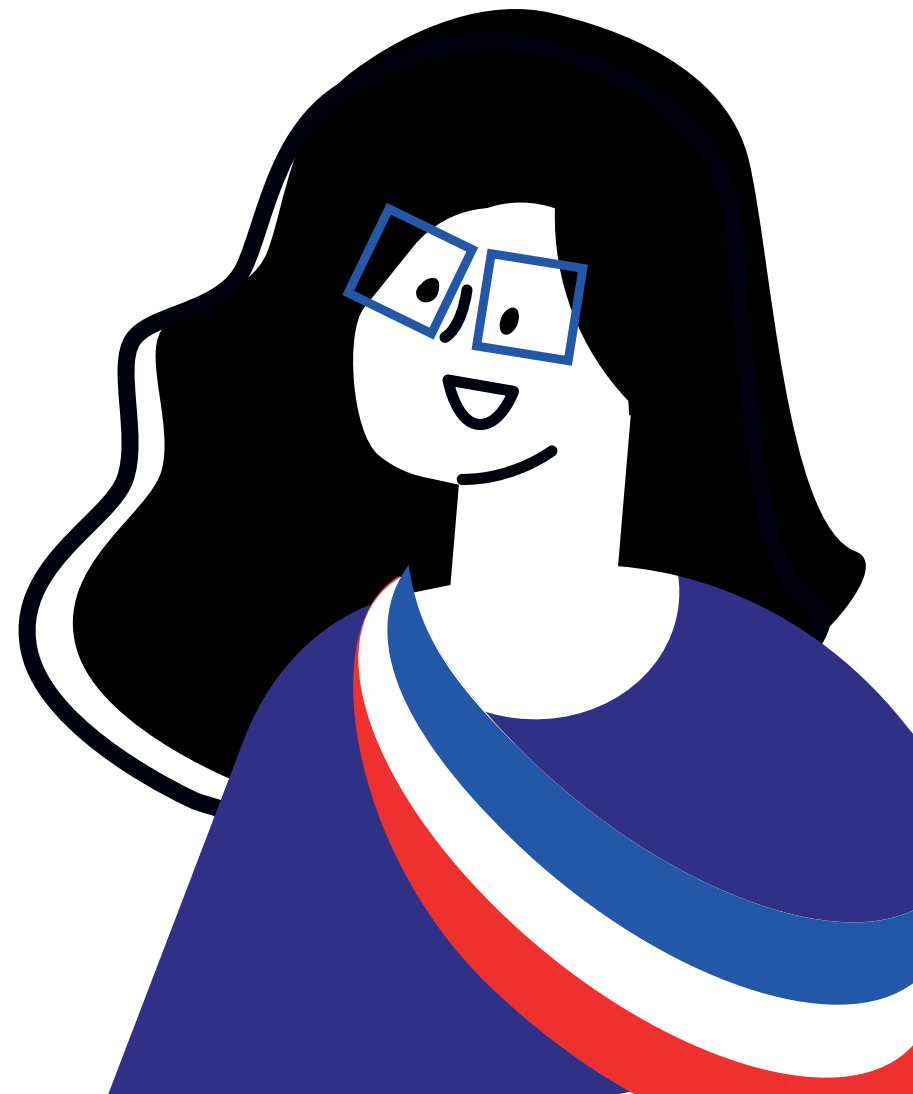
APRÈS L'ÉLECTION...

UNE FOIS ÉLUS, LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉBATTENT D'ABORD ENSEMBLE POUR CHOISIR LE PROJET QUI LEUR TIENT À COEUR.

MONSIEUR LE MAIRE INVITE LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS À PRÉSENTER EN SÉANCE PLÉNIÈRE CHAQUE PROJET, DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS
SE RÉUNISSENT :

- AUTANT DE FOIS QUE NÉCESSAIRE EN RÉUNION DE TRAVAIL, À L'ESPACE JEUNESSE.
- TROIS FOIS PAR MANDAT⁽⁵⁾ EN SÉANCE PLÉNIÈRE⁽⁶⁾, DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL



⁽⁵⁾ MANDAT : MISSION, CHARGE QUE L'ON CONFIE À QUELQU'UN.

⁽⁶⁾ SÉANCE PLÉNIÈRE : SÉANCE QUI SE DÉROULE AVEC LA PARTICIPATION DE TOUS LES MEMBRES PRÉVUS (ENFANTS ÉLUS, ANIMATEURS CME, RÉFÉRENTS CME, ÉLUS ADULTES, MONSIEUR LE MAIRE.)

— COMMENT DEVIENT-ON CONSEILLER MUNICIPAL ? —

IL FAUT ÊTRE CANDIDAT À L'ÉLECTION ET ÊTRE ÉLU(E)

POUR ÊTRE CANDIDAT, IL EST INDISPENSABLE DE :

- **HABITER** LA VILLE DE PÉROLS.
- **ÊTRE SCOLARISÉ** DU CE2 À LA 6^{ÈME}.
- **AVOIR UN PROJET** (IL PEUT-ÊTRE INDIVIDUEL OU COLLECTIF).
- REMETTRE **UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET** À L'ESPACE FAMILLE.
- AVOIR L'**AUTORISATION** DE SES PARENTS.
- **S'ENGAGER** À PARTICIPER AUX RÉUNIONS, ASSEMBLÉES, MANIFESTATIONS ET SORTIES FIXÉES SUR LE CALENDRIER.

POUR ÊTRE ÉLU, IL FAUT :

- AVOIR DÉPOSÉ LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET AVANT LA DATE DE CLÔTURE **LE 30 OCTOBRE 2026**.
- AVOIR EU LE PLUS DE VOIX DANS TON ÉCOLE.
- SI DEUX CANDIDATS ONT LE MÊME NOMBRE DE VOIX, UN TIRAGE AU SORT SERA EFFECTUÉ.



COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS ?

- UNE **CARTE D'ÉLECTEUR** EST REMISE À CHAQUE ÉLÈVE DE LA LISTE.
- CHAQUE CANDIDAT DOIT REMETTRE **UN ACTE DE CANDIDATURE ET UNE AUTORISATION DES PARENTS SIGNÉ.**
- UNE **PHOTO INDIVIDUELLE** DE CHAQUE CANDIDAT SERA PRISE ET SERA ASSOCIÉE À SA PROFESSION DE FOI.
- **LES ÉLECTIONS SE DÉROULERONT À L'ESPACE FAMILLE POUR LES ELEMENTAIRES (CE2, CM1, CM2) ET AU COLLÈGE F. MISTRAL POUR LES 6^{ÈME}.**

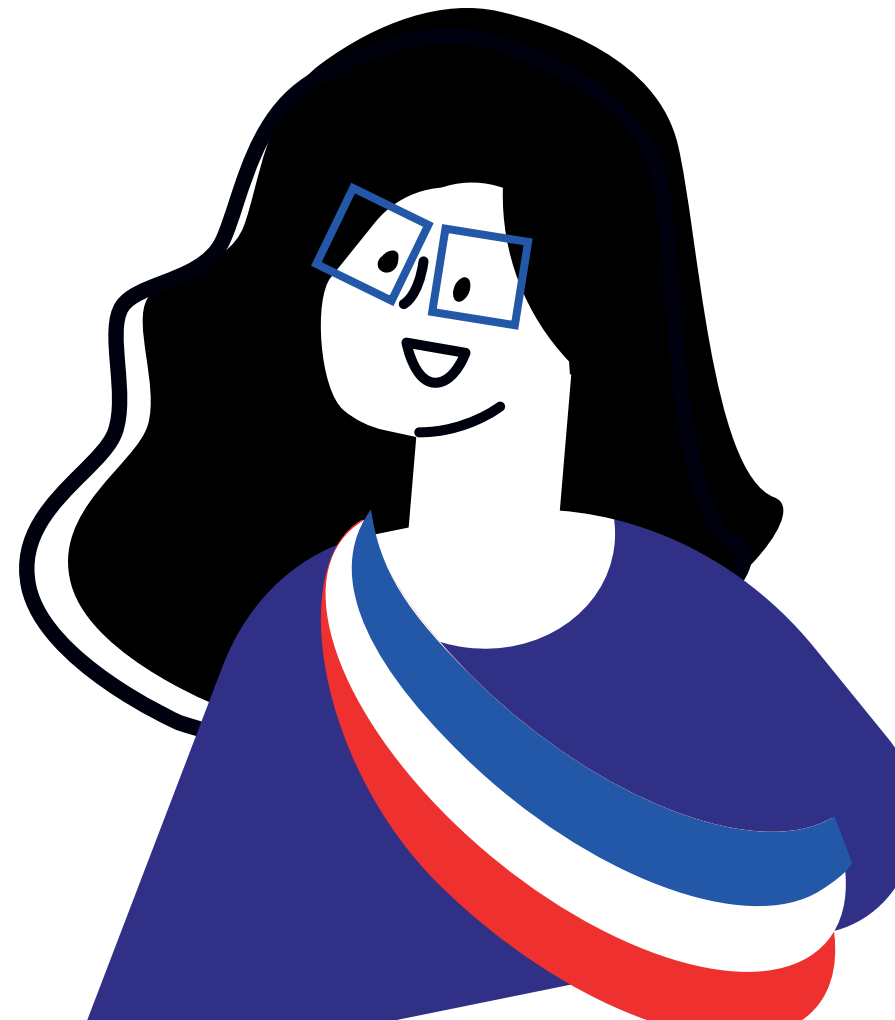
LES BULLETINS SERONT DÉPOUILLÉS POUR CONNAÎTRE LES CANDIDATS QUI AURONT OBTENU LE PLUS GRAND NOMBRE DE VOIX.

**LES RÉSULTATS SERONT PROCLAMÉS
LE JOUR DES ÉLECTIONS.**



APRÈS L'ÉLECTION...

- UNE **CÉRÉMONIE D'INVESTITURE** SERA ORGANISÉE EN MAIRIE.
- LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS **SE RÉUNISSENT EN RÉUNION DE TRAVAIL.**
ILS DÉBATTENT ENSEMBLE POUR CHOISIR UN PROJET QUI LEUR TIENT À CŒUR.



COMMENT PARTICIPER ?

- **JE REMPLIS L'ACTE DE CANDIDATURE** CI-CONTRE, JE LE FAIS SIGNER PAR UN DE MES PARENTS OU TUTEUR LÉGAL.
- **DÉPÔT DE CANDIDATURE** LE 30 OCTOBRE 2026 AU PLUS TARD.
- **PUBLICATION DES PROFESSIONS DE FOI**, JUSQU'AU 30 OCTOBRE.
- **ÉLECTIONS :**
 - LE MARDI 10 NOVEMBRE 2026, COLLÈGE F. MISTRAL (POUR LES COLLEGIENS).
 - LE VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026, À L'ESPACE FAMILLE (POUR LES ÉLÉMENTAIRES).



COMMENT SAVOIR SI JE PEUX ÊTRE CANDIDAT AU CMJ ?

☐ Je suis scolarisé(e) du CE2 à la 6 ^{ème} .	☐ Oui : Continue à répondre aux questions ☐ Non : Tu ne peux pas être élu(e)
☐ J'habite Pérols	☐ Oui : Continue à répondre aux questions ☐ Non : Tu ne peux pas être candidat(e), mais tu peux en parler à un camarade qui est candidat, et voter
☐ J'ai une idée	☐ Oui : Continue à répondre aux questions ☐ Non : Tu ne peux pas être élu(e)
☐ J'ai parlé à mes parents de mon projet d'être candidat au CMJ	☐ Oui, ils sont d'accord : Continue de répondre aux questions ☐ Non, ils ne sont pas d'accord : Tu ne peux pas être élu
☐ Mes parents sont d'accord pour que je participe au CMJ	☐ Oui, ils signent l'autorisation parentale : Continue de répondre aux questions ☐ Non, ils ne signent pas l'autorisation parentale : Tu ne peux pas être élu(e)
☐ Je suis d'accord pour assister à toutes les réunions, manifestations et invitations	☐ Oui : Continue à répondre aux questions ☐ Non : Tu ne peux pas être élu(e)
☐ Je m'engage à expliquer à mes camarades les projets que le CMJ met en place	☐ Oui : Continue à répondre aux questions ☐ Non : Tu ne peux pas être élu(e)
☐ Je m'engage à informer les membres du CMJ des idées et/ou questions de mes camarades	☐ Oui : Je remplis mon dossier ☐ Non : Tu ne peux pas être élu(e)